

Communiqué de presse

Sujet	Abolition du tir obligatoire hors du service
Renseignements	Roland Fischer, Conseiller national, Tél +41 79 422 76 60
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	8 janvier 2013

Le tir obligatoire ne convient ni à notre époque, ni à nos besoins et coûte des millions à la Confédération, aux cantons et aux communes

Le parti vert'libéral regrette que la Commission de la politique de sécurité du Conseil national préconise le rejet de la motion des Vert'libéraux pour l'abolition du tir obligatoire. A l'heure actuelle, le tir obligatoire n'est plus adapté aux réalités militaires et est devenu une sorte de subvention indirecte aux associations de tir, ce qui pour les Vert'libéraux n'est pas une responsabilité de l'État. De plus, l'abolition du tir obligatoire ferait de l'entreposage des armes d'ordonnance dans les arsenaux une mesure standard, d'où une plus grande sécurité pour la population. Sur demande, les passionnés du tir devraient toujours pouvoir garder leur arme chez eux.

Au moyen d'une initiative parlementaire, les Vert'libéraux souhaitent abolir le tir obligatoire hors du service. Le même texte exige également de l'armée qu'elle récupère les armes en fin de service ou des cours de répétition afin qu'elles soient entreposées dans les arsenaux. Néanmoins, les exceptions pour les passionnés du tir devraient toujours être possibles. La majorité de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national est malheureusement opposée cette motion.

Le tir obligatoire hors du service n'a plus d'utilité militaire

Vue l'appréciation actuelle de la menace et en raison des cours de répétition (CR) annuels, le tir obligatoire ne fait aujourd'hui plus beaucoup de sens sur le plan militaire, et il semblerait plus efficace d'effectuer la formation de tir en début des CR annuels. De plus, la réglementation telle qu'elle se présente actuellement comporte des inconvénients financiers. Ainsi et selon le budget actuel, les coûts qui y sont liés s'élèvent à près de 9,5 millions de francs par an au niveau fédéral, auxquels viennent s'ajouter les coûts pris en charge par les communes et les cantons, par exemple pour l'entretien des points de tir ou les cours pour retardataires. Dans la mesure où l'utilité militaire du tir obligatoire est contestable, il s'agit ici plutôt d'une sorte de subvention indirecte pour les associations de tir, ce qui pour les Vert'libéraux n'est pas une responsabilité devant être assumée par l'État.

L'entreposage des armes d'ordonnance dans les arsenaux en tant que standard

L'abolition de l'obligation du tir obligatoire hors du service rendrait caduque toute justification d'entreposer l'arme d'ordonnance chez soi en fin de service ou de CR. Les adaptations que propose l'initiative parlementaire feraient de l'entreposage des armes d'ordonnance dans les arsenaux une mesure standard, ce qui entraînerait une plus grande sécurité pour la population. Dans la mesure où les exceptions seraient toujours possibles sur demande, les passionnés du tir devraient toujours pouvoir garder leur arme chez eux. Les Vert'libéraux continueront de s'engager afin que le Conseil national reconnaisse ces arguments et approuve l'initiative parlementaire.